

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 95

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 5

À la quatrième ligne du tableau de l'alinéa 4, substituer au mot :

« usage »,

le mot :

« utilisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.